

DEPARTEMENT
de la Haute - Corse

**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil
Communautaire de la Communauté de
Communes MARANA GOLO
2024/64**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
37	37	21

Date de la convocation
06/06/2024

Date d'affichage

Objet de la Délibération

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi 13 juin à 17 heures 00 le conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Monsieur Jean DOMINICI,

Etaients Présents (19) : Muriel BELTRAN - Vincent BRUSCHINI – Jérôme CAPPELLARO – Jean DOMINICI – Fortuné FELLICELLI - Joseph GALLETI – Isabelle GIUDICELLI - Christophe GRAZIANI – Ange LAMBERTI – Jean François MATTEI - Jean Marc MATTEI – Alain MAZZONI - François MONTI – Angèle NERI - José OLIVA – Gabriel PASQUALI – Pierre Antoine PASQUALINI - Frédéric RAO - Jeanne Baptiste SAVELLI

Pouvoirs (2) : Charlotte TERRIGHI donne pouvoir à Jean DOMINICI – Anne-Marie NATALI donne pouvoir à José OLIVA

Absents (16) : Christiane ALBERTINI - Paule ALBERTINI - Chantal AMBROSI - Dominique BENIGNI – Christelle CRUCIANI - Patrick EIDEL-GUIDICELLI – Jean Charles GIABICONI- Maria GAROBY - Bernard GRAZIANI – - Charles MARCELLI - Augustine MARIOTTI - Maryline MASSONI - Pierre NATALI - Marjorie PINDUCCI – Jean Pierre VALDRIGHI – Charlotte VITTORI

Objet de la délibération : Financement complémentaire du poste de chef de projet CRTE à la CCMG

Monsieur Jérôme CAPPELLARO a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil communautaire que :

La transition écologique est un axe stratégique important de la politique territoriale portée par la gouvernance de la communauté de communes Marana Golo.

Ainsi, la CCMG s'est engagée à développer cet axe en s'engageant dans un Contrat de Relance et de Transition Ecologique depuis le 16/02/2022.

Aujourd'hui, la collectivité bénéficie d'un premier financement pour un poste de chef de projet CRTE

L'objectif principal du chef de projet CRTE est d'assurer la mise en œuvre du CRTE, son pilotage s'y rattachant pour permettre à l'intercommunalité de conduire ses projets en lien avec la transition écologique tels que le PAT (Projet Alimentaire Territorial) , les Mobilités , la Transition Ecologique avec le COT Contrat Objectif Territorial au regard des référentiels Climat Air Energie (CAE) et Economie Circulaire (Eci), les Concertations et Participation Citoyenne avec le dispositif Territoire d'engagement ...et pour développer les projets de structure du territoire avec les subventions Etat (autres demandes de subventions avec co financement éventuel) pour les services déchets, sentiers, GEMAPI, assainissement et Ressource en eau...

Plus globalement, il s'agit de faire du développement territorial en lien avec les compétences de la Communauté de Communes, tourné vers la transition écologique.

Acte rendu exécutoire, Après dépôt en Préfecture
LE : <input type="text"/>
Et publication ou notification
DU : <input type="text"/>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Accusé certifié exécutoire

Le fonds vert Ingénierie 2024 permettant de compléter le financement du poste de chef de projet CRTE, la Communauté de communes Marana Golo sollicite cette aide financière de l'Etat complémentaire pour atteindre les 80% pour le projet suivant : « Financement complémentaire du poste de chef de projet CRTE à la CCMG ».

Le plan de financement sur 7 mois est le suivant :

Financier	Part (en %)	Montant (en Euros)
Etat FNADT (déjà acquise)	28%	12 250€
Etat Fonds Vert (demandée)	52 %	23 313 €
Participation de la CC Marana Golo	20 %	8 891€
TOTAL en € HT	100 %	44 454€

Le Président propose par conséquent d'approuver le recours au fonds vert Ingénierie 2024 pour compléter le financement du poste de chef de projet CRTE et d'approuver le plan de financement.

La proposition de Monsieur le Président est mise aux voix

Le Conseil Communautaire

- Vu la délibération n°2021-57 du 22/07/2021 portant recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet - CRTE
- Vu le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) que la Communauté de Communes Marana Golo signé avec l'Etat et la CAB le 16/02/2022,
- Vu la convention d'initialisation du CRTE signée le 05/11/2022 la Communauté de Communes Marana Golo signé avec l'Etat et la CAB le 16/02/2022,
- Vu la délibération du 28/03/2022 relative à la convention financière du CRTE entre la Communauté de Communes Marana Golo et la CAB

Où l'exposé de Monsieur le Président et Après en avoir délibéré, **DÉCIDE**

- D'autoriser le recours au Fonds vert Ingénierie 2024 pour compléter le financement du poste de chef de projet CRTE et d'approuver le plan de financement présenté.

Financier	Part (en %)	Montant (en Euros)
Etat FNADT (déjà acquise)	28%	12 250€
Etat Fonds Vert (demandée)	52 %	23 313 €
Participation de la CC Marana Golo	20 %	8891€
TOTAL en € HT	100 %	44 454€

- D'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité.

- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le Président

Jean DOMINICI